Notification conformément à la législation OPA

Conformément à l'article 74 § 7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les actionnaires qui détiennent plus de 30 % des titres avec droits de vote de GBL ont notifié le 2 septembre 2024 à la FSMA ainsi qu'à GBL la mise à jour de la structure de l'actionnariat de contrôle à cette même date, qui est reprise ci-dessous :

• Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus de concert par les personnes déclarant

Actionnaires	Nombre de titres	%
The Desmarais Family Residuary Trust	500	0,00
Paul Desmarais, jr.	12.250	0,01
Counsel Portfolio Services Inc.	1.950	0,00
Ségolène Gallienne - Frère	6.750	0,00
Gérald Frère	452.215	0,33
Frère-Bourgeois Holding SA	19.250	0,01
FG Bros SA	19.250	0,01
Pargesa SA	45.546.336	32,91
Groupe Bruxelles Lambert SA (*)	1.678.263	1,21
Sagerpar SA (*)	4.727.098	3,42
FINPAR II SA (*)	171.678	0,12
FINPAR III SA (*)	161.956	0,12
FINPAR IV SA (*)	154.568	0,11
FINPAR V SRL (*)	192.884	0,14
FINPAR VI SRL (*)	181.000	0,13
FINPAR VII SRL (*)	674.382	0,49
FINPAR VIII SRL (*)	1.200.421	0,87
FINPAR IX SRL (*)	940.880	0,68
FINPAR X SRL (*)	712.401	0,51
URDAC SA (*)	141.108	0,10
Total	56.995.140	41,18

^(*) Actions dont le droit de vote est suspendu

 Personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime des personnes morales déclarant

The Desmarais Family Residuary Trust et Ségolène Gallienne - Frère, les groupes Power et Frère étant liés par une action de concert.

• Chaîne de contrôle au 31 août 2024

